

Rapport de la commission chargée d'examiner préavis municipal N° 3/2020 - Demande d'un crédit de Fr. 460'000.- pour l'assainissement de l'avenue des Mousquetaires et le remplacement des équipements d'éclairage public.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 26 mai 2020 à 19h30 en Salle 2 de la Maison de commune. Elle était composée de :

Mesdames Sandra Glardon
Paloma Lopez
Elise Kaiser (Présidente-rapportrice)

Messieurs Alois Raemy
Pierre Cavin
Jean-Pierre Belotti
Cédric Urech

De plus, deux membres de la COFIN étaient également présents lors de la présentation du projet (MM. Paul Castelain et Pierre-André Bugnon).

La municipalité était représentée par Monsieur Alain Grangier, Syndic, Monsieur Yves Audemars, Chef du service de l'urbanisme et des travaux publics et Monsieur Fabio Jimenez, du bureau d'ingénieurs Sollertia.

Présentation du projet

Messieurs Jimenez et Audemars présentent le projet. L'avenue des Mousquetaires doit être assainie car la construction du Collège Courbet nécessite un accès au chauffage à distance (CAD) et la séparation eaux claires/eaux usées, comme indiqué dans le PGEE, est nécessaire. Etant donné la proximité des écoles, les travaux débiteront en juillet, pendant les vacances scolaires, et dureront 3 à 4 mois.

Cet assainissement permettra de réaliser la réfection de plusieurs réseaux :

- Chauffage à distance
- Eaux claires et eaux usées
- Swisscom
- Romande énergie
- Eclairage public
- Bornes hydrantes

Réponses aux questions des commissaires

Messieurs Grangier, Jimenez et Audemars apportent les réponses suivantes aux questions des commissaires.

Arbres

Le but est de les maintenir en place. Toutefois, le montant prévu de 90'000.- est une réserve qui permettra de remplacer les arbres dont les racines seraient trop abimées par le chantier. En l'état, il n'est pas possible de savoir où sont les racines des arbres. Si les arbres doivent être changés, des espèces à couronne plus fines seront choisies. En effet, les racines des arbres ont la même ampleur que la couronne de l'arbre, ce qui rend les arbres à large couronne difficiles à gérer en milieu urbain car les travaux y sont plus fréquents, et donc la possibilité d'abimer les racines aussi.

Il n'est pas possible de mettre plus d'arbres qu'actuellement en raison d'un manque de place.

Néanmoins, il est possible de modifier les surfaces à la base des arbres pour les rendre perméables et pour que des plantes puissent y pousser (comme ce qui a été fait à la rue du Collège).

HAP

La présence de HAP dans l'enrobé bitumineux est peu probable. Toutefois, si des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques : substances toxiques) étaient découverts lors des travaux, il serait nécessaire de les mettre en décharge spéciale, coût supplémentaire que permettrait de couvrir le montant réservé à cet effet. Des tests préliminaires pour détecter leur présence n'ont pas été réalisés. Le risque d'en trouver à cet endroit est très faible.

Tubes de réserve

Les tubes de réserve sont destinés à une utilisation éventuelle future pour les besoins de la Commune ou pour une location à d'autres utilisateurs.

Trottoirs

Les trottoirs ne seront pas touchés, seule la largeur de la route sera réfectionnée.

Pour le moment, il n'est pas envisagé d'agrandir les trottoirs, qui sont assez étroits. En effet, dans le futur, le but sera de dévier le trafic de cette route dans le cadre du réaménagement de l'avenue de la Gare, de Traménaz et du Clos d'Aubonne.

Divers

Il ne serait pas forcément pertinent de mettre un marquage au sol pour indiquer que c'est une zone école car il y a déjà des trottoirs et ce genre de marquage n'est pas forcément compréhensible.

Aucun aménagement spécifique n'est prévu pour la modération du trafic.

Le revêtement final sera posé en 2022 car il est nécessaire de laisser le revêtement de base se tasser pendant 2 ans avant de poser la couche définitive. Toutefois, les voitures pourront circuler entre-temps.

La réfection de l'éclairage de la rue du Collège compris dans ce préavis concerne uniquement un lampadaire (au coin de la rue).

Le mobilier urbain concerne notamment les blocs de pierre sur les trottoirs et les panneaux de signalisation.

Délibérations de la commission

Les commissaires estiment que ce projet est judicieux, clair, logique et raisonnable. Ils saluent aussi la mise à niveau de l'éclairage public.

Toutefois, ils trouvent dommage que les trottoirs ne puissent pas être élargis car actuellement ils sont difficilement praticables avec une poussette, par exemple.

Un.e commissaire remarque que l'enveloppe financière semble large, notamment avec les réserves pour les arbres et les HAP et les heures de régie, et que des économies conséquentes seraient possibles pour ce projet.

Commission des finances

La Commission des finances constate que le montant des travaux portant sur l'assainissement des collecteurs d'eau, la réfection de la chaussée ainsi que le changement des luminaires sont inscrits au plan des investissements. Les coûts du projet et son financement étant par ailleurs clairs, la Commission des finances se rallie aux conclusions du préavis.

Vœu

La commission, à l'unanimité, formule le vœu que le pied des arbres soit perméabilisé et végétalisé, afin notamment de rendre la route plus conviviale.

Conclusions

Au terme de ce rapport, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 3/2020,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 460'000.-- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de mise en séparatif, de réfection de la chaussée, de sécurisation locale des piétons et de remplacement de l'éclairage public le long de l'avenue des Mousquetaires, sur le tronçon compris à l'intérieur du domaine public N° 1026 ;
2. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 258'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.059.00 « Travaux - route et éclairage public av. des Mousquetaires » pour la réfection de la chaussée, le remplacement de l'éclairage public et la défense incendie ;
3. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 24'754'338.08 ;
4. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 202'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.059.00 « Travaux - Route et éclairage public av. des Mousquetaires » pour la mise en système séparatif, la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de l'avenue des Mousquetaires ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation des eaux » doté à ce jour de Fr. 7'447'468.48 ;
6. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 33'000'000.--.

La Tour-de-Peilz, le 7 juin 2020

Pour la commission, la Présidente-rapportrice
Elise Kaiser

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2020

le 6 mai 2020

Demande d'un crédit de Fr. 460'000.-- pour l'assainissement de l'avenue des Mousquetaires et le remplacement des équipements d'éclairage public.

10.03-2004-PAD-rc-Preavis_03-Assainissement_Mousquetaires.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

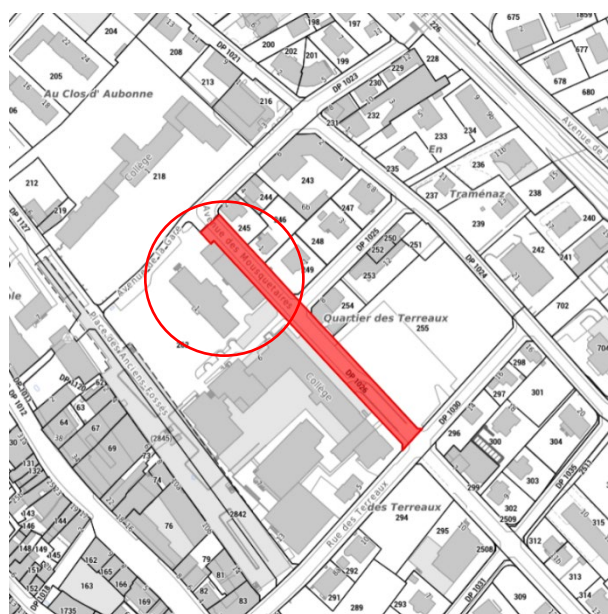
1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de solliciter du Conseil communal l'obtention d'un crédit de construction pour la mise en séparatif de l'avenue des Mousquetaires avec la réalisation d'un collecteur d'eaux usées (EU) et le remplacement d'un collecteur pour les eaux claires (EC). En parallèle, seront effectués la mise en place de deux tubes de réserve, le remplacement de l'éclairage public existant, et la réfection de la chaussée (DP 1026 cf. ci-dessous).

2. Préambule

Dans le cadre des travaux de construction du nouveau collège de Courbet sur la parcelle N° 218, l'entreprise chargée du chauffage à distance (CAD) nous a informé de la nécessité de réaliser une connexion avec ses conduites depuis la chaufferie du bâtiment.

En parallèle et tel que planifié dans le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), il s'agit de répondre aux besoins de mise en séparatif des égouts. Le collecteur d'eaux mélangées existant est à démolir et deux nouvelles conduites sont à mettre en place, en tenant compte des raccordements privés et publics. Le tronçon en question figure au plan des investissements communaux (ligne 23 / 2020).



La Romande Energie projette, par ailleurs, de réfectionner ses tubes. Les installations d'éclairage sont également à mettre aux normes actuelles. Le Service intercommunal de gestion (SIGE) prévoit également d'entreprendre des travaux de réfection de ses conduites. Aucune intervention pour le gaz n'est en revanche prévue.

La fouille intégrera l'entier des services concernés et occupera une grande partie de la chaussée. Elle s'étendra sur toute la longueur de l'avenue des Mousquetaires et pourrait remonter partiellement sur l'avenue de la Gare.

Une fois les égouts communaux mis en séparatif, les propriétaires riverains devront, dans un délai d'une année, mettre en conformité leurs raccordements EC et EU. Il leur sera proposé d'effectuer les travaux avec le bureau d'ingénieur et l'entreprise choisis par la Commune. Les riverains seront toutefois libres de différer quelque peu leurs travaux et de faire appel aux entreprises de leur choix.

3. Situation

Située à l'arrière du collège des Marronniers, la section de l'avenue des Mousquetaires concernée par les travaux comporte une voie de circulation à sens unique parsemée de places de stationnement de part et d'autre de la chaussée. Le tronçon en question commence à la fin de l'av. de la Gare et se termine au début de la rue du Collège. Il assure principalement la desserte directe de trois parcelles, les autres accès étant possible par les deux voies de circulation nommées en amont.

La chaussée présente une pente longitudinale (env. 1.75 %) en direction du collège de Courbet.

Partie aval (en direction du Collège des Mousquetaires) :



Partie amont (en direction du Collège de Courbet) :



La route présente des traces d'usure dues au trafic et aux diverses interventions des services industriels. Par endroit, des fissures sont visibles.

Comme expliqué plus haut, la mise en séparatif concerne aussi les propriétaires privés qui, selon l'art. 17 du règlement communal sur l'évacuation des eaux, devront mettre en conformité leurs écoulements. Ces frais ne font pas partie du présent préavis.

L'équipement d'éclairage public, vétuste, est constitué de luminaires aux vapeurs de mercure. L'alimentation électrique ainsi que les sources lumineuses doivent être remplacées ainsi que quatre autres anciens candélabres se trouvant à proximité, le long de la rue du Collège.

Le réseau d'eau potable est constitué d'une conduite en fonte de 100 mm sur la partie communale. La distribution aux parcelles privées s'effectue par une alimentation en tuyau synthétique de diamètre 40 mm. pour la parcelle N° 246 mais en acier 1,25 pouces pour la parcelle N° 249.



Infrastructures prises en charge par la Commune (tronçon considéré : env. 90 m) :

- Mettre en séparatif le réseau communal d'évacuation des eaux par la construction d'un nouveau collecteur EU et EC à raccorder sur les canalisations existantes respectives ; conformément aux bases décrites dans le PGEE, travaux planifiés initialement pour 2012, reportés dans un premier temps après la législature en cours, puis d'actualité en lien selon les besoins d'exploitation du CAD.
- Reprendre les EU et EC séparées des parcelles N°s 245, 246 et 249.
- Assainir le réseau communal d'éclairage public en remplaçant les luminaires existants et les équipements annexes.
- Réfectionner le revêtement de la chaussée sur sa partie ouverte au trafic.

Infrastructures non prises en charge par la Commune :

- Assainir et veiller à la mise en séparatif des propriétés raccordées le long de l'avenue des Mousquetaires.
- Compléter et remplacer les tronçons nécessaires aux différents services (alimentation en eau potable – SIGE, Romande Energie, la fibre optique, CAD).

A ce titre, seule la partie inhérente à la Commune fait partie de la présente demande de crédit. La part dévolue à la mise en œuvre des conduites du CAD fait partie du crédit du nouveau « Collège Courbet ».

4.3 Descriptif du projet communal**4.3.1 Avenue des Mousquetaires****Assainissement des eaux usées**

Le PGEE prévoit la mise en séparatif du secteur par la pose d'un collecteur EU à raccorder, en remplacement du collecteur unitaire d'un diamètre de 400 mm. Ce dernier n'est pas conservé car sous-dimensionné et est remplacé par une nouvelle conduite pour le passage des eaux claires (EC). Il sera nécessaire de réaliser une fouille afin de raccorder les nouveaux collecteurs EU et EC à ceux existant situés au carrefour avec l'avenue de la Gare. La chaussée sera fermée à la circulation pendant toute la durée des travaux, qui se dérouleront pendant les vacances scolaires de l'été 2020.

Pour les eaux usées, le collecteur est d'une longueur de près de 55 m. Pour les eaux claires, le collecteur est d'une longueur de près de 90 m. Ils sont à réaliser en tuyaux synthétiques, respectivement d'un diamètre de 200 mm et 500 mm enrobage en béton SIA 4. Des raccordements en attente, en vue de la mise en séparatif des bâtiments riverains, seront posés jusqu'en dehors du domaine public. Ces raccordements privés seront enrobés de béton, conformément à la norme SN 592'000:2012 « Evacuation des eaux des biens-fonds ». De nouvelles chambres de visite d'un diamètre de 80 cm seront réalisées et les grilles existantes seront remplacées.

Du fait du maintien possible de certaines conduites existantes et des accès aux bâtiments riverains, une part importante des travaux sera réalisée à la main ou à l'aide d'une petite machine.

Autres travaux communaux

- **Eclairage public** : compte tenu de leur vétusté actuelle, il est prévu de remplacer les luminaires existants par des « LED », y compris les conduites et les câbles d'alimentation électrique. Ces nouveaux équipements offriront la possibilité d'être adaptables, selon les besoins d'une



exploitation moderne et spécifique. Le type d'équipement prévu est identique à celui installé le long du chemin Adolphe-Burnat. A proximité du futur chantier, le long de la rue du Collège, se trouvent d'autres candélabres disposant de luminaires à « halogénure métallique ». Ces derniers méritent également d'être remplacés. Ainsi, au total, les candélabres des deux rues seront remplacés par dix nouvelles sources « LED ».



- **Réseau d'eau potable** : installée en 1992, la borne-hydrante N° 23 présente des défauts et sera remplacée par le modèle Hinni usuel à notre réseau communal.
- **Chaussée et revêtement** : réfection du coffre de chaussée en grave recyclée, pose de grilles supplémentaires d'évacuation des eaux de ruissellement si nécessaire et mise en place d'un nouveau revêtement bitumineux.
- **Arborisation** : compte tenu de l'âge et du type d'arborisation présente le long du tronçon où seront réalisées les fouilles nécessaires à la pose des différentes conduites, le budget comprend le remplacement de sept arbres. En cours de chantier, après vérification, ces derniers seront remplacés lorsque les racines se trouveront trop proches de la tranchée.
- **Modération de trafic** : dans le cadre de la rénovation de la signalisation, cet aspect sera pris en considération afin d'améliorer le confort des usagers et des piétons en particulier.

4.4 Accessibilité aux parcelles pendant les travaux

Compte tenu que l'emprise des travaux et des fouilles occupera l'entier de la chaussée pendant toute la durée des travaux, il sera impossible d'y circuler. Le trafic des voitures à destination des parcelles privées sera interrompu temporairement en fonction de l'avancement du chantier. Une alternative de stationnement sera organisée par la Commune, à l'aide de macarons spécifiques autorisant le parcage à proximité mais en dehors du chantier (p. ex. parkings publics à proximité).

Les accès piétonniers aux bâtiments seront maintenus.

5. Coûts

Aspects financiers

Au vu du coût prévisible des travaux, les appels d'offres seront soumis à une procédure sur invitation.

Les prestations à la charge des différents services industriels intervenant dans ce projet ont également été intégrées à la soumission (génie-civil et réfection de l'enrobé). Cependant, elles ne sont pas comprises dans les montants décrits dans le tableau au paragraphe 5.1 ; ce dernier ne mentionnant que les coûts de la part communale.

Pour chaque type de service (canalisations), le prix comprend :

- la participation aux installations de chantier et travaux préparatoires ;
- les fouilles et travaux de remblayage en rapport avec la canalisation ;
- la fourniture et la pose de la canalisation (y.c. sable ou béton d'enrobage) ;



- les couches de revêtement au-dessus de la fouille ;
- les prestations de tiers en rapport avec le type de canalisations concerné ;
- la participation aux honoraires.

Les travaux à réaliser pour le compte de riverains seront gérés de manière indépendante du chantier communal. Le mandataire et l'entreprise adresseront directement leurs devis et factures aux privés concernés.

Les montants qui seront à la charge de la commune sont donc les suivants :

5.1 Travaux de génie civil :

		Montant HT / en Fr.			
Ouvrage global génie-civil		Fr.	269'000.00	Fr.	269'000.00
Ouvrages d'assainissement (collecteurs)		Fr.	118'000.00	Fr.	118'000.00
1	Installations	Fr.	8'000.00		
2	Terrassements-fouilles	Fr.	29'000.00		
3	Assainissements	Fr.	59'000.00		
4	Routes-chemins	Fr.	7'000.00		
9	Régies	Fr.	12'000.00		
HAP	Réserve pour présence éventuelle de HAP	Fr.	3'000.00		
Réfection du revêtement de chaussée (noirs)		Fr.	75'000.00	Fr.	75'000.00
1	Installations	Fr.	8'000.00		
2	Terrassements-fouilles	Fr.	5'000.00		
4	Routes-chemins	Fr.	42'000.00		
9	Régies	Fr.	2'000.00		
HAP	Réserve pour présence éventuelle de HAP	Fr.	18'000.00		
Eclairage public		Fr.	65'000.00	Fr.	65'000.00
1	Installations	Fr.	2'000.00		
2	Terrassements-fouilles	Fr.	5'000.00		
3	Assainissements	Fr.	3'000.00		
4	Routes-chemins	Fr.	3'000.00		
9	Régies	Fr.	2'000.00		
RE	Prestations Romande Energie	Fr.	50'000.00		
Défense incendie (50% à charge cne, hormis BH 100%)		Fr.	11'000.00	Fr.	11'000.00
1	Installations	Fr.	1'000.00		
2	Terrassements-fouilles	Fr.	2'000.00		
3	Assainissements	Fr.	3'000.00		
4	Routes-chemins	Fr.	1'000.00		
9	Régies	Fr.	1'000.00		
SIGE	Prestations SIGE réserve	Fr.	3'000.00		

5.2 Travaux annexes :

Arborisation, végétalisation et mobilier urbain		<i>Fr.</i>	95'000.00	<i>Fr.</i>	95'000.00
AV	Plantations et végétalisation	<i>Fr.</i>	90'000.00		
MU	Mobilier urbain	<i>Fr.</i>	5'000.00		
Signalisation et marquages		<i>Fr.</i>	8'000.00	<i>Fr.</i>	8'000.00
SM	Fourniture pose signalisation + marquages au sol	<i>Fr.</i>	8'000.00		
Honoraires pour travaux divers		<i>Fr.</i>	38'000.00	<i>Fr.</i>	38'000.00
ING	Honoraires Ingénieurs pour étude + appel d'offres		14'900.00		
ING	Honoraires Ingénieurs pour réalisation et DT	<i>Fr.</i>	19'900.00		
ING	Prestations de laboratoire routier	<i>Fr.</i>	3'200.00		
Divers et imprévus		<i>Fr.</i>	17'000.00	<i>Fr.</i>	17'000.00
EST	Estimation globale sur travaux Commune	<i>Fr.</i>	17'000.00		
Total				<i>Fr.</i>	427'000.00
TVA 7.7 %					32'879.00
Total TTC				<i>Fr.</i>	459'879.00
Total TTC de l'ouvrage arrondis à				<i>* Fr.</i>	460'000.00

* dont Fr. 90'000.-- pour le remplacement éventuel des arbres d'avenue

5.3 Répartition des coûts par partie d'ouvrage :

5.3.1 Pour les investissements :

Ce qui fait respectivement, montants arrondis :					
Pour les travaux routiers			27.9%	<i>Fr.</i>	128'000.00
Pour l'éclairage public			24.2%	<i>Fr.</i>	111'000.00
Pour la défense incendie			4.1%	<i>Fr.</i>	19'000.00
Total travaux routiers, éclairage public et				<i>Fr.</i>	258'000.00

5.3.2 Pour les travaux autofinancés par le cpte de réserve N° 9280.002.00 "Affectés - Evacuation eaux" :

Pour les collecteurs EC + EU					
Total ouvrage assainissement			43.87%	<i>Fr.</i>	202'000.00

5.3.3 Total Général

Total TTC pour l'ouvrage global			100.00%	<i>Fr.</i>	460'000.00
---------------------------------	--	--	---------	------------	-------------------

6. Procédures

S'agissant de travaux d'assainissement et de mise en conformité des réseaux communaux de canalisations et d'éclairage public, ce projet n'est pas soumis aux procédures d'autorisation.

Les différents appels d'offres, dont les travaux de génie civil et de réfection de chaussées, sont réalisés conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics.



7. Planning

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le Conseil communal, le gros œuvre débutera au début du mois de juillet 2020 et devra coïncider avec les vacances scolaires. La pose de la couche d'enrobé bitumineux de base se fera à la fin des travaux. Selon la durée des travaux de finitions, la pose du revêtement de surface (tapis) pourrait être effectuée au printemps-été 2022.

Une pré-information a été réalisée début 2020 auprès des propriétaires riverains, afin de les prévenir des travaux à effectuer cet été.

Une information complémentaire sur le déroulement des travaux et l'emplacement des nouveaux candélabres parviendra aux propriétaires concernés lors du démarrage du chantier.

8. Conséquences financières

L'entier de la demande de crédit fait partie des investissements prévus pour l'assainissement et l'aménagement de l'avenue de Mousquetaires et est inscrit au plan des investissements futurs.

9. Personnel communal

Le suivi des travaux, la gestion des coûts ainsi que le contrôle de la conformité de l'évacuation des eaux en provenance des bien-fonds privés seront assurés par le Service de l'urbanisme et des travaux publics.

10. Développement durable

10.1 Social

Ce projet favorise la qualité de vie des habitants, tant du point de vue de l'épuration des eaux que de l'offre en matière de d'infrastructures routières.

10.2 Economique

La dépense dévolue aux collecteurs est prévue dans un compte affecté, pollueur/payeur. La modernisation des équipements d'éclairage public et le remplacement des sources lumineuses par des LED vont générer une diminution de la facture d'électricité.

10.3 Environnement

Ce projet améliore et accroît l'efficacité du réseau des eaux claires et des eaux usées. Le remplacement des luminaires destinés à l'éclairage public permet de réaliser des économies d'énergie en alimentation électrique.

Concernant le choix des intervenants, il se portera sur des entreprises locales pour assurer un bilan carbone le plus optimal possible.

Afin de préserver une partie des ressources naturelles en sable et gravier, l'usage de matériaux de remblayage à base de matériaux recyclés non polluants a été intégré dès l'étude du projet.



11. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 3/2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,


décide :


1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 460'000.-- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de mise en séparatif, de réfection de la chaussée, de sécurisation locale des piétons et de remplacement de l'éclairage public le long de l'avenue des Mousquetaires, sur le tronçon compris à l'intérieur du domaine public N° 1026 ;
2. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 258'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.059.00 « Travaux - route et éclairage public av. des Mousquetaires » pour la réfection de la chaussée, le remplacement de l'éclairage public et la défense incendie ;
3. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 24'754'338.08 ;
4. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 202'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.059.00 « Travaux - Route et éclairage public av. des Mousquetaires » pour la mise en système séparatif, la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de l'avenue des Mousquetaires ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation des eaux » doté à ce jour de Fr. 7'447'468.48 ;
6. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 33'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier

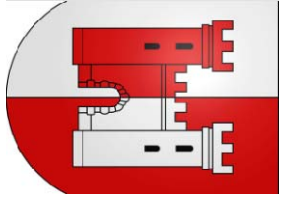

Pierre-A. Dupertuis

Annexes : plan de situation + coupe type

Délégué municipal : M. Alain Grangier

Adopté par la Municipalité le 20 avril 2020





COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Submission

OBJET: **Projet d'assainissement des infrastructures collectives**
Mise en séparatif et réfection de la chaussée

CONCERNE: **Avenue des Mousquetaires**

PLAN: **Coupe type**



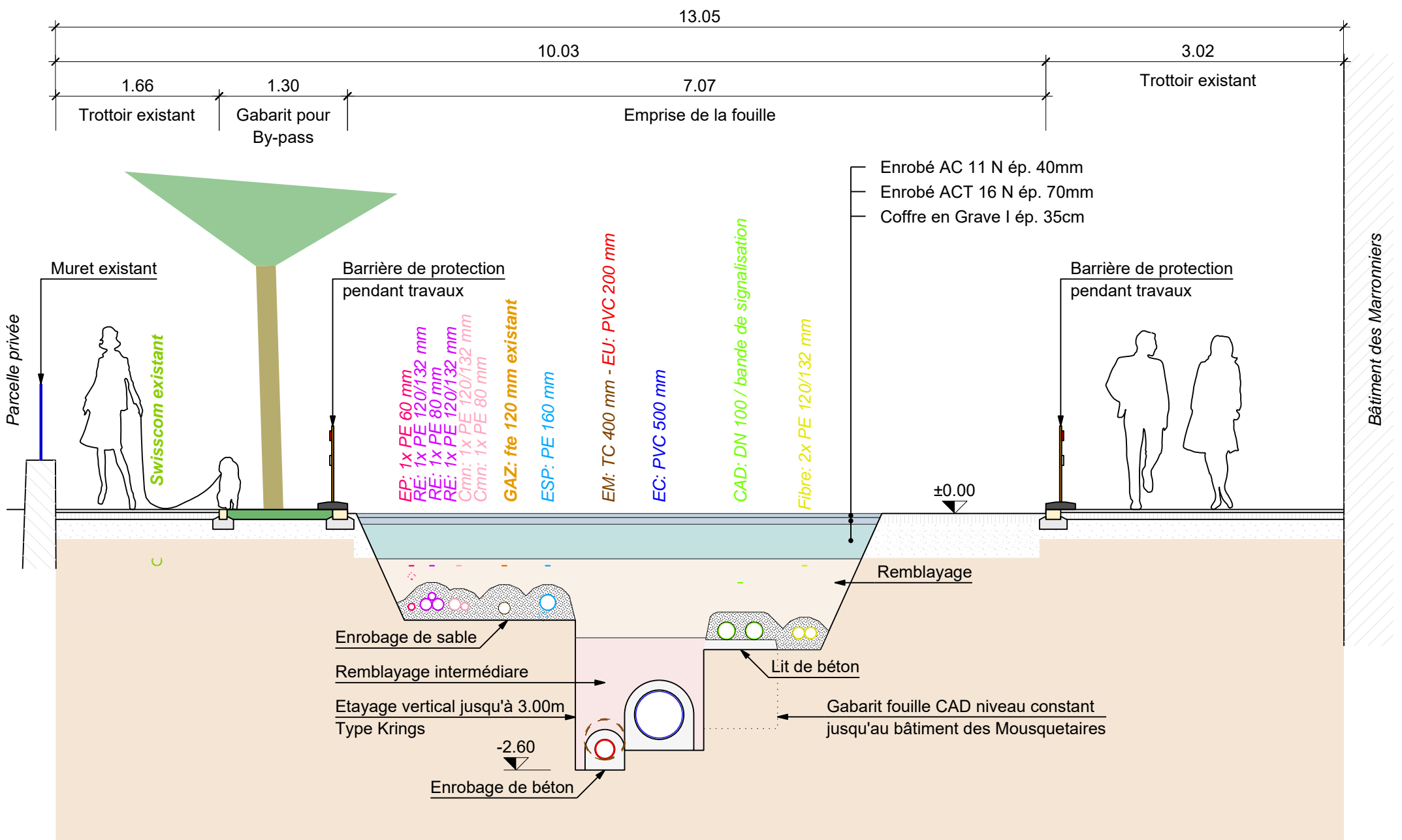
sollertia
groupe d'ingénieurs

Rue Carlo-Hemmerling 1
CH-1802 Corseaux
T +41 (0)21 943 48 34
F +41 (0)21 943 48 36

vevey@sollertia.ch
www.sollertia.ch

11033-1002b	Echelle : 1:200		Dessiné		Contrôlé		Approuvé	
	Format :	Date	Nom	Date	Nom	Date	Nom	
	A3	19.02.2020	Jim					


Coupe type 1:50 Avenue des Mousquetaires





Dessiné	11/12/2020	03/2021
Modifié	10/04/2020	03/2021
Modifié		
Echelle	1: 250	

- Nouveau ensemble EP
- Ensemble EP modifié
- Ensemble EP supprimé
- Ensemble EP existant
- Fouille protégée
- Câble EP
- A supprimer
- Manchon EP
- Chambre de dérivation
- Sondage





COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Soumission

OBJET: **Projet d'assainissement des infrastructures collectives
Mise en séparatif et réfection de la chaussée**

CONCERNE: **Avenue des Mousquetaires**

PLAN: **Situation**



Rue Carlo-Hemmerling 1 T +41 (0)21 943 48 34
CH-1802 Corseaux F +41 (0)21 943 48 36 vevey@sollertia.ch
www.sollertia.ch

11033-1001b	Echelle: 1:200	Dessiné		Contrôlé		Approuvé	
	Format: 594x840	Date	Nom	Date	Nom	Date	Nom
		19.02.2020	Jim				

Légende:

- ESP existant
- EC existant
- U unitaire
- Gaz existant
- Electricité existant
- Swisscom existant
- Eclairage existant
- UPC Cablecom

- Routes existantes
- Trottoirs existants
- Bâtiments existants
- Enrobé à réfectionner

Légende projetée:

- ESP projet PE 160
- EC projet PVC 500
- EU projet PVC 200
- Electricité projet Ø variable
- Eclairage projet PE 60/72
- CAD 2 conduites
- Fibre 2x PE 120
- Tube vide Commune 1x PE 120 et 1x PE 80
- Entrées de bâtiments
- EP à supprimer
- EP nouveau
- BH existante
- Arbre existant

